

De : [Accès à l'information - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine](#)
À :
Objet : RE: 200773258_RE: Nouvelles industries à Caplan et Gaspé (secteur Rivière-au-Renard) - Distillerie des Marigots
Date : 8 mai 2024 13:25:00
Pièces jointes : [2020-04-17 Autorisation biffé.pdf](#)
[image002.png](#)
[image003.gif](#)
[A- Art. 23 et 24 2020.pdf](#)
[Avis de recours 2020.pdf](#)

V/Réf. : Distillerie des Marigots

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 22 septembre 2021, concernant la distillerie des Marigots.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Vous noterez que, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine / MJT

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Sainte-Anne-des-Monts, le 17 avril 2020

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Distillerie des Marigots inc.
300, boulevard Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0

N/Réf. : 7610-11-01-0973201
401914570

Objet : Construction et exploitation d'une distillerie

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation du 24 avril 2019, reçue le 29 avril 2019 et complétée le 9 avril 2020, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet comportant les activités décrites ci-dessous :

Construction et exploitation d'une distillerie pour la production maximale de :

- Gin : art. 23-24 litres par année;
- Whisky et eau-de-vie : art. 23-24 litres par année au total.

Le projet est localisé sur le lot 5 383 499 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Caplan, MRC de Bonaventure.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation, transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), daté du 24 avril 2019, reçu le 29 avril 2019 et signé par Joseph St-Denis Boulanger, président et secrétaire, Distillerie des Marigots inc., 12 pages et 25 annexes;
- Lettre adressée au MELCC, datée du 29 mai 2019, reçue le 3 juin 2019 et signée par Joseph St-Denis Boulanger, président et secrétaire, concernant des précisions sur le projet, 1 page et 2 annexes;

- Courriel transmis au MELCC, le 18 juin 2019, par Joseph St-Denis Boulanger, président et secrétaire, concernant des précisions sur le projet, 2 pages;
- Lettre datée du 9 mars 2020, transmise au MELCC par courriel le même jour et signée par Joseph St-Denis Boulanger, président et secrétaire, concernant des précisions sur le projet, 12 pages et 10 annexes;
- Courriel transmis au MELCC, le 26 mars 2020, par Joseph St-Denis Boulanger, président et secrétaire, concernant des précisions sur le projet, 5 pages et 1 annexe;
- Lettre datée du 9 mars 2020, transmise au MELCC par courriel le 9 avril 2020 et signée par Joseph St-Denis Boulanger, président et secrétaire, concernant des précisions sur le projet, 5 pages et 3 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas la titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Catherine Bernier
Directrice régionale adjointe par intérim
de l'analyse et de l'expertise du
Bas-Saint-Laurent et de la
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CB/LB/mf